



FORMATION INITIALE



CERTIFICAT FÉDÉRAL DE CAPACITÉ PLÂTRIER
SELON L'ART.32 OFPR



www.ecole-construction.ch

**école de la
construction!**
fédération vaudoise des entrepreneurs

Le plâtrier, la plâtrière

Réalisent des revêtements et des décos sur du plâtre. Ils posent des isolations, tant intérieures qu'extérieures, en plâtre sec, et appliquent des crépis sur des cloisons, des parois, des faux plafonds ou des sols. Ils effectuent également des travaux d'isolation thermiques et phoniques, tout en protégeant les murs contre l'humidité.

Observer un professionnel expérimenté peut donner l'impression que ce métier est simple. Pourtant, en raison des propriétés spécifiques du plâtre, il nécessite des connaissances approfondies et une technique rigoureuse.

La diversité des compétences acquises dans cette profession permet non seulement de maintenir une expertise durable, mais aussi de jouer un rôle clé dans la transition énergétique, grâce à la mise en place d'isolations performantes pour les espaces intérieurs et extérieurs.

Ce travail nécessite une préparation :

- prendre connaissance des plans, schémas et indications fournis par l'architecte ou par le chef d'équipe: épaisseur des parois pour une bonne isolation phonique, choix des isolants thermiques, etc.
- mesurer les surfaces, calculer la quantité de matériaux nécessaires
- organiser le transport des matériaux et des outils, les entreposer soigneusement sur le chantier
- vérifier l'état des surfaces à traiter et, selon les cas, exécuter des travaux préliminaires (isolation, étanchéité, etc.)

Et pour la réalisation :

- appliquer du plâtre et des enduits sur les parois intérieures et les plafonds, à la main ou à l'aide d'outils et de petites machines
- construire des cloisons en carreaux de plâtre
- monter des châssis métalliques, poser des isolants thermiques ou phoniques, fixer les panneaux de plâtre préfabriqués
- poser les plafonds suspendus (en plaques de plâtre, en fibres minérales, etc.)
- exécuter les travaux d'isolation contre le feu ou contre l'humidité
- appliquer du crépi et en structurer la surface
- restaurer les surfaces de plâtre et les ornements en stucs abîmés
- lors de travaux de rénovation, démonter l'ensemble des revêtements en plâtre ou les cloisons
- exécuter des travaux de décoration selon des techniques spécifiques (moulures, rosaces, corniches, etc.).

Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

Informations sur le cours

Objectif

Obtenir la certification de plâtrier constructeur à sec CFC. Ce certificat fédéral de capacité donne également accès à l'école de chef-fe de chantier plâtrier constructeur à sec, au brevet fédéral de contremaître plâtrier constructeur à sec et au diplôme fédéral de maître plâtrier.

Condition d'admission

Pour être admis-e à la certification professionnelle pour adultes vous devez répondre aux conditions suivantes :

- être domicilié-e dans le canton de Vaud
- pour les frontaliers : avoir un emploi dans le canton de Vaud
- avoir un bon niveau de français, oral et écrit (niveau B1)
- bénéficier d'au moins 5 ans d'expérience professionnelle, dont 3 ans dans la profession de plâtrier construction à sec, au moment des examens finaux. La période pendant laquelle se déroule la formation est prise en compte dans le calcul des années d'expérience.

Il est également vivement recommandé :

- d'être en emploi
- de bénéficier du soutien de son employeur et de son entourage personnel
- d'avoir des connaissances de base en informatique et en mathématiques.

Pour déposer une demande d'admission en Certification professionnelle pour adultes (CPA) auprès du canton de Vaud suivez ce lien :

<https://www.vd.ch/themes/formation/formations-pour-les-adultes/certification-professionnelle-pour-adultes->

Une fois votre admission validée par le canton, vous pouvez vous inscrire à l'Ecole de la construction.

Certification

Certificat fédéral de capacité de plâtrier constructeur à sec CFC

Frais d'inscription

8'400.-, sous réserve de modifications.

Frais d'examens compris

- *Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs*
- *Tout cours débuté est entièrement dû*
- *La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription*
- *Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée*
- *Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80 % selon le règlement de l'école*
- *La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription*

Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable

Aide financière

Les participants se renseigneront auprès des administrations de leur canton de domicile.

Les participants vaudois s'adresseront à l'Ecole de la construction.

Informations sur le cours

Durée	Deux semestres
Dates	Date de début: août 2025 Date de fin: mai 2026 Examens en mai-juin 2026
Délai d'inscription	Auprès du canton : mai 2025 Auprès de l'Ecole de la Construction : juin 2025
Renseignement et inscription	Coordonnées en bas de page.
Remarques	Exemple d'aides financières A titre d'indication et sous réserve de modification Pour des personnes employées dans une entreprise coopératrice à la Fédération vaudoise des entrepreneurs : Total des coûts d'écolage 8'400.- CHF Total d'aides paritaires 2'140.- CHF <u>Total de l'aide cantonale</u> 5'900.- CHF A charge de l'étudiant 360.- CHF

Travail pratique

- Construction de cloisons
- Construction massive
- Crépissage chaux-ciment
- Crépissage de finition
- Enduisage au plâtre
- Isolation périphérique
- Isolation phonique
- Lissage selon norme Q
- Plafond
- Staff
- Traçage

~80 périodes

Connaissances professionnelles

- Calcul professionnel
- Technologie de travail
- Technologie des matériaux

~128 périodes

Culture générale

~105 périodes

Total du nombre de périodes : 313 (environ)

Sous réserve de modification